



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 MARS 2018

**L'an deux mil dix-huit
Le vingt-huit mars à vingt-et-une heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 mars 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Philippe DUGARD, Elisabeth MESSAGER, Pierre DEBUE, Marie GOURSAUD de MERLIS, Janick CHEVALIER, Marie ROUYERE, Olivier ROBERT, Franziska JADIN, Claudette DOS SANTOS, Michel MONTFERMÉ, Bruno IMHOFF, Isabelle BRARD, Laurence HAFEMEISTER, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Martine POYER, Frédéric LUZI

formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Alain BOUTIGNY donne pouvoir à Marie ROUYERE, Christèle COLOMBIER à Franziska JADIN, Jean-Claude GUEHENNEC à Philippe DUGARD, Françoise HALOT à Pierre DEBUE, Monique CARUSO à Isabelle BRARD

ABSENTS EXCUSÉS : Isabelle HATIER, Julien AYACHE, Romain FISCHER, Bruno DELABARRE, Paul Marie EDWARDS, Myriam IKHLEF

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel MONTFERMÉ

Délibération n° 2018/08

Objet : ADOPTION DU PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU 8 MARS 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,
ADOpte le procès-verbal de la séance du 8 mars 2018.

Objet : DECISIONS DU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A REÇU compte rendu des décisions prises en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2018/09
Objet : AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2017 VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

1°) DECIDE de reprendre par anticipation les résultats de clôture de 2017 suivants :

RESULTATS 2017

	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	Investissement
Recettes de l'exercice 2017	7 450 624,30 €	2 170 570,76 €	877 347,50 €
Dépenses de l'exercice 2017	5 867 276,39 €	1 883 506,48 €	757 418,75 €
Résultat de l'exercice 2017	=	=	
Excédent	1 583 347,91 €	287 064,28 €	119 928,75 €
Déficit			
Résultat antérieur 2016	+	+	
Excédent	500 000,00 €	2 033 788,77 €	
Déficit			
Résultat global	=	=	=
Excédent global	2 083 347,91 €	2 320 853,05 €	119 928,75 €
Déficit global			

Global

Excédent global	4 524 129,71 €
Déficit global	

2°) DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTATS 2017

a	Solde de fonctionnement 2017	2 083 347,91 €
b	Solde d'investissement 2017 (chp R001)	2 320 853,05 €
c	Solde des restes à réaliser 2017	119 928,75 €
d	Affectation obligatoire pour la couverture du besoin de financement (soit besoin à couvrir entre b et c (article 1068)	0,00 €
	Solde maximum disponible (soit a - d)	2 083 347,91 €
e	Affectation complémentaire en section d'investissement (article 1068)	1 163 347,91 €
	Report en section de fonctionnement (chp R002)	920 000,00 €
	Soit affectation totale en investissement (d+e) (article 1068)	1 163 347,91 €

Délibération n° 2018/10
Objet : BUDGET PRIMITIF 2018 VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix Pour, 3 Contre (Anne-Lise AUFFRET, Bruno IMHOFF, Stéphane LEDOUX), 3 Abstentions (Laurence HAFEMEISTER, Martine POYER, Frédéric LUZI,)

APPROUVE le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2018 s'établissant en recettes et en dépenses comme suit :

- Pour la section de fonctionnement (en euros)

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	7.884.000,00			7.884.000,00
Recettes	6.964.000,00		920.000,00	7.884.000,00

- Pour la section d'investissement (en euros)

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	5.502.581,25	757.418,75		6.260.000,00
Recettes	3.061.799,45	877.347,50	2.320.853,05	6.260.000,00

Délibération n° 2018/11
Objet : TAUX DES TAXES LOCALES 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux des taxes locales par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique pour 2018 soit :

- Taxe d'habitation 15,62%
- Foncier bâti 13,40%
- Foncier non bâti 41,95%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Délibération n° 2018/12
Objet : SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

FIXE la subvention à allouer au C.C.A.S. pour l'année 2018 à 232.000 €.

INDIQUE que la dépense sera imputée au budget communal – chapitre 65 – article 657362.

Délibération n° 2018/13**Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ŒUVRES SOCIALES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

FIXE les subventions à allouer à diverses associations et œuvres sociales pour l'année 2018 comme suit :

- ASCAM (neuf cent cinquante euros)	950 €
- AVENIR – APEI (quatre cents euros)	400 €
- MISSION LOCALE (deux mille quatre cent quatre-vingt euros)	2.480 €
- Comité des œuvres sociales de l'Amicale du personnel communal (vingt-trois mille euros)	23.000 €
✓ Activités diverses	3.000 €
✓ CNAS	20.000 €
- BIBLIOTHEQUE des malades du CHI de Poissy (cents euros)	100 €
- LA CROIX D'OR (cinq cents euros)	500 €
- L'ILE AUX PITCHOUNES (quatre cents euros)	400 €
- DONNER RECEVOIR (deux cents euros)	200 €
- BALLON BLEU (mille quatre cents euros)	1.400 €
- BIENVENUE MAISONS MESNIL (cent cinquante euros)	150 €
- A.S.M.R. (vingt-trois mille euros)	23.000 €
- A.C.M.L.R. (trois mille euros)	3.000 €
- A.S.C.O. (quatre cents euros)	400 €
- TENNIS (convention) (vingt-huit mille deux cents euros)	28.200 €
- LE SOUVENIR FRANÇAIS (deux cent dix euros)	210 €
- U.N.C.-U.N.C.A.F.N. (trois cents euros)	300 €

- LES COMPAGNONS DE ST VINCENT 800 €
(huit cents euros)

- LA SALAMANDRE VERTE 6.500 €
(six mille cinq cents euros)
(Part éco pâturage = 5.000 € / part arboriculture = 1.500 €)

DIT que la dépense en découlant est inscrite au budget – chapitre 65.

Délibération n° 2018/14
Objet : SUBVENTIONS AUX ECOLES PRIVEES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à la majorité des suffrages exprimés par 21 voix Pour et 2 Contre (Martine POYER, Frédéric LUZI)

FIXE le montant de la subvention à 180 € par enfant mesnilois scolarisé en classe élémentaire, à chacun des établissements d'enseignement privé sous contrat qui en a fait la demande, soit un montant de 11.160 € au titre de l'année scolaire 2017/2018.

INDIQUE que la dépense est inscrite au budget communal – chapitre 65.

Délibération n° 2018/15
Objet : PARTICIPATION AUX FRAIS D'ECOLAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

DECIDE de maintenir la participation aux frais de scolarité des écoles publiques à 488 € par élève en élémentaire et à 973 € par élève en maternelle.

INDIQUE que la dépense en découlant sera imputée à l'article 657348 du budget communal.

Délibération n° 2018/16
**Objet : PARTICIPATION AU CONSERVATOIRE
DE MAISONS LAFFITTE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

DECIDE de fixer la participation à 50 € par enfant du Mesnil-le-Roi, inscrit au conservatoire de Maisons-Laffitte, soit pour l'année scolaire 2017/2018 un montant de 1.250 €.

INDIQUE que la dépense en découlant sera imputée au budget communal.

Délibération n° 2018/17
Objet : AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2017
ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

1°) DECIDE de reprendre par anticipation les résultats de clôture de 2017 suivants :

RESULTATS 2017

	REALISATION		RESTES A REALISER
	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	143 260,13 €	109 777,19 €	
Dépenses de l'exercice	49 335,14 €	113 665,41 €	
Résultat de l'exercice 2017			
Excédent	93 924,99 €		
Déficit		-3 888,22 €	
Résultat antérieur 2016			
Excédent	40 000,00 €	148 001,49 €	
Déficit			
Résultat global pour 2017			
Excédent global	133 924,99 €	144 113,27 €	0,00 €
Déficit global			

Global

Excédent	278 038,26 €
Déficit	

2°) DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT 2017

a	Solde de fonctionnement 2017	133 924,99 €
b	Solde d'investissement 2017 (chp R001)	144 113,27 €
c	Solde des restes à réaliser 2017	0,00 €
d	Affectation obligatoire pour la couverture du besoin de financement (soit besoin à couvrir entre b et c - article 1068)	0,00 €
	Solde maximum disponible (soit a-d)	133 924,99 €
e	Affectation complémentaire en section d'investissement (article 1068)	93 924,99 €
	Report en section de fonctionnement (chp R002)	40 000,00 €
	Soit affectation totale en investissement (d+e) (article 1068)	93 924,99 €

Délibération n° 2018/18
Objet : BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif Assainissement pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Pour la section d'exploitation à la somme de 149.100,00 €
- Pour la section d'investissement à la somme de 614.335,50 €.

Délibération n° 2018/19
**Objet : REGLEMENT RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DES SALLES
DU CENTRE GEORGES BRASSENS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

ADOPTE le règlement relatif à la mise à disposition des salles du Centre Georges Brassens à compter du 1^{er} septembre 2018.

Délibération n° 2018/20
Objet : TARIFS DE LOCATION DES SALLES DU CENTRE GEORGES BRASSENS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

FIXE les tarifs de location des salles du Centre Georges Brassens à compter du 1^{er} septembre 2018 ainsi :

Journée en semaine du mercredi au vendredi inclus				
Horaires	Brassens salle de spectacle et foyer	Brassens foyer seul	Brassens salle exposition rez-de chaussée	Brassens petite salle de réunion
Matinée 9h - 12h	100 €	50 €	50 €	30 €
Après- midi 13h30 - 18h	100 €	100 €	100 €	50 €
Journée (9h-18h)	250 €	150 €	150 €	70 €
Semaine	NON	NON	1 000 €	NON
Soirée en semaine du mardi au vendredi inclus				
18h et 22h30	300 €	150 €	150 €	70 €
Week-end ou jours fériés (= dimanche)				
Samedi 13h30-18h	200 €	150 €	150 €	70 €
Samedi 18h - 22h30	350 €	250 €	200 €	100 €
Dimanche 9h-18h	400 €	300 €	200 €	150 €
Samedi 9h à dimanche 18h	400 €	NON	300 €	NON
montant de la caution pour les salles : 500 €				

DIT que les tarifs ne s'appliquent pas aux associations mesniloises

DIT qu'une gratuité par an est accordée aux syndicats de copropriétaires

PRECISE que toutes les manifestations organisées à l'initiative ou conjointement avec la commune, sont exclues de cette délibération.

Délibération n° 2018/21

Objet : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019 – 2022 pour les prestations suivantes :

- de dématérialisation des procédures de marchés publics,
- de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- de dématérialisation des flux comptables,
- de dématérialisation des demandes et du suivi des autorisations du droit des sols.

ainsi que l'équipement en prestations de services et fournitures connexes nécessaires au fonctionnement des prestations susvisées, à savoir :

- la mise en place d'un parapheur électronique,
- la fourniture de certificats électroniques,
- la mise en place d'un système de convocations électroniques,
- l'archivage électronique des actes générés par les solutions de dématérialisation.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le CIG de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Délibération n° 2018/22

Objet : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

DECIDE d'actualiser le tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2018 comme suit :

grade	catégorie	Temps complet au 1 ^{er} janvier 2018	Temps non complet au 1 ^{er} janvier 2018	Temps complet au 1 ^{er} avril 2018	Temps non complet au 1 ^{er} avril 2018
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	5	1	3	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	7		7	
totaux		12	1	10	1
Filière technique					
Adjoint technique	C	10	1	9	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	11		10	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2		2	
totaux		23	1	21	1
Filière police					
Gardien brigadier	C	1		2	
totaux		1		2	

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits aux budgets 2018 et suivants.

Délibération n° 2018/23
Objet : TAUX DE PROMOTION POUR AVANCEMENT DE GRADE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

DECIDE de déterminer le taux pour avancement de grade applicable à tous les grades présents dans la collectivité à compter de l'année 2018 comme suit :

grades	ratios
Tous les grades	100 %

Délibération n° 2018/24
Objet : EMPLOIS SAISONNIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

DECIDE de créer au tableau des effectifs 10 emplois saisonniers pour les mois d'été 2018.

LEVÉE DE LA SEANCE à 23 H 15.

Pour extrait
En Mairie, le 31 mars 2018



Le Maire,

Serge CASERIS